

Fiche d'information des patientes enceintes et de leur famille au sujet de l'épidémie à Coronavirus

L'équipe médicale du CHU de Toulouse a rédigé cette fiche d'informations afin de partager les données scientifiques les plus solides avec vous. Nous espérons que celle-ci pourra répondre à vos questions et vous aidera à traverser cette période difficile.



Comment me protéger ?

Si je suis enceinte, est ce que je suis plus à risque d'attraper le Coronavirus ?

Sur la base des études que nous avons, les femmes enceintes ne paraissent pas plus à risque d'attraper le Coronavirus. Mais il faut rester attentif et respecter toutes les recommandations.

Comment est ce que je peux me protéger du Coronavirus quand je suis enceinte ?

Les mesures habituelles sont recommandées. L'application de gel hydro-alcoolique en petite quantité est sans danger pour la grossesse, mais préférez à chaque fois que possible le lavage des mains au savon. Nous vous recommandons de respecter au maximum l'isolement, tout particulièrement au troisième trimestre de la grossesse.



Si je l'attrape ?

Si j'attrape le Coronavirus alors que je suis enceinte, est ce que je vais faire une forme plus grave ?

Nous n'avons pas encore beaucoup d'informations. C'est pourquoi, vous comme nous restons prudents et vigilants, surtout pour le troisième trimestre de grossesse.

Si j'attrape le Coronavirus, est-ce que cela peut mettre en danger ma grossesse ?

Les études dont nous disposons ne montrent pas à priori de risque de fausse couche ou de complication de la grossesse. Certaines formes graves, rares, ont pu conduire à une décision de césarienne ou d'accouchement prématuré au troisième trimestre de la grossesse.

Si j'attrape le Coronavirus pendant ma grossesse, y a-t-il un danger pour mon enfant ?

On estime qu'il n'existe pas de passage du virus de la mère au fœtus, ni de malformation, ou de contamination de l'enfant in-utero. Le virus n'a pas été retrouvé dans le placenta ni le liquide amniotique. Mais l'équipe médicale sera extrêmement prudente et attentive à la santé de votre nouveau-né.

Si j'attrape le Coronavirus, serais-je forcément hospitalisée ?

Les femmes enceintes avec des signes respiratoires importants devront être hospitalisées pour surveillance, ce qui n'est pas fréquent. Dans les formes légères ou modérées, la grande majorité, une surveillance à la maison avec un contact régulier avec un professionnel de la maternité ou une sage-femme libérale sera mise en place.

Les rendez-vous de suivi habituel durant cette période, prévus à la maternité, seront décalés et remplacés à plus de 14 jours de l'infection.



Et si j'accouche ?

Que va-t-il se passer si j'accouche au moment où je suis infectée par le Coronavirus ?

L'équipe médicale s'occupera de vous de la même façon, seulement avec plus de précautions concernant les mesures barrières et dans un lieu spécialement préparé pour réduire le risque de dissémination de l'infection dans la maternité ou aux autres patientes. Le coronavirus ne devrait pas avoir des conséquences négatives sur l'accouchement. Une césarienne pourra néanmoins être décidée dans les formes graves.

Si j'accouche au moment où je suis infectée par le Coronavirus, serais-je séparée de mon bébé ?

Il n'y a pas de raison d'être séparée de son bébé à cause du Coronavirus. Il faut garder le masque et se laver fréquemment les mains. L'allaitement sera encouragé. Des précisions seront fournies dans ce cas.



A la maternité pendant l'épidémie ?

Si je dois venir en consultation au moment de l'épidémie, que va-t-il se passer ?

Certains rendez-vous seront proposés par téléphone ou en télémedecine à chaque fois que possible. Certains rendez-vous non urgents seront décalés à plus tard. Il sera toujours possible de garder le contact avec la maternité. Si vous venez en consultation, vous serez le plus souvent recue seule : c'est mieux pour limiter les risques de propagation du virus dans l'hôpital.

Si je dois être hospitalisée au moment de l'épidémie, que va-t-il se passer ?

Vous ne pourrez pas recevoir de visite, y compris de votre conjoint. Toute l'équipe des soignants fera le maximum pour vous entourer.

Si j'accouche au moment de l'épidémie, que va-t-il se passer ?

Votre conjoint pourra être là en salle d'accouchement uniquement. Lorsque vous remonterez dans une chambre après l'accouchement, alors votre conjoint devra quitter la maternité. Si vous devez être hospitalisée dans le secteur de pré-naissance (comme par exemple pour un déclenchement), votre conjoint devra partir : il sera rappelé quand vous passerez en salle de naissance.

Les soignants feront tout ce qui est possible pour que votre accouchement et les jours suivants se déroulent au mieux, et que vous puissiez sortir rapidement, en toute sécurité pour vous et votre enfant.

Nous espérons que ces informations vous permettront de traverser cette période difficile au mieux et nous restons à votre écoute.